

Saint-Bruno-de-Montarville Longueuil

Voici l'encart de votre arrondissement !

Renseignements : 653-2443

Bureau d'arrondissement
1585, rue Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3T8

Site Internet : www.ville.longueuil.qc.ca

ici longueuil • Octobre 2002 • Volume 1 • Numéro 2



Message du président

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

La période estivale fut très animée au sein de l'arrondissement de Saint-Bruno-de-Montarville. Dans un premier temps, nous avons finalisé l'aménagement de deux parcs de quartier, soit les parcs Lucille-Teasdale et Quincy-sous-Sénart. L'approche retenue visait à offrir des milieux de jeu diversifiés tout en proposant des aires de détente, et ce, dans un cadre paysager mettant en valeur le site où est situé le parc. Un autre projet majeur en voie d'être complété est la construction du chalet du parc Marie-Victorin. Le chalet offrira toutes les commodités pour répondre aux besoins grandissants des sportifs montarillois (voir photos en page 2).

Je profite également de l'occasion pour souligner que le bulletin municipal *Ici Longueuil* se veut un outil privilégié pour mieux vous informer. Nous pouvons vous assurer que nous veillerons à améliorer son contenu et sa présentation à chaque numéro. Si vous avez des suggestions, n'hésitez pas à les communiquer au Service à la clientèle de l'arrondissement au 441-8301.

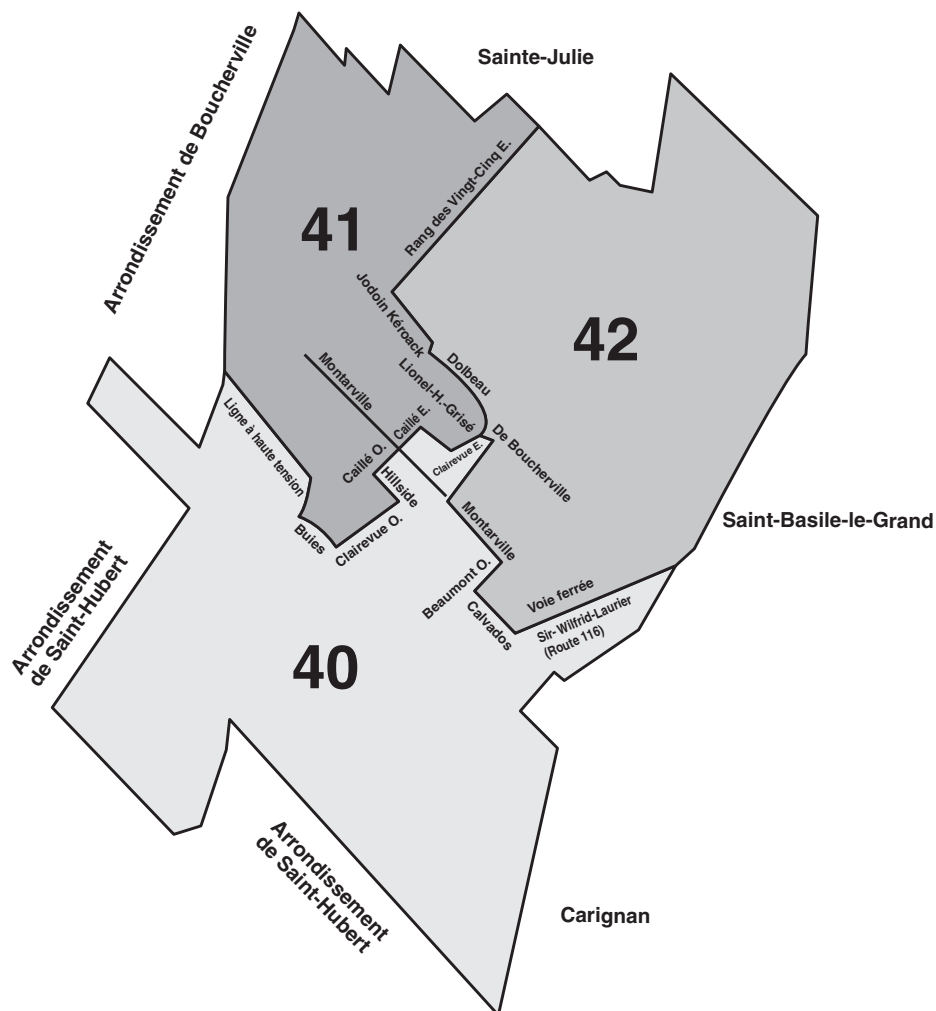
Par ailleurs, vous trouverez dans ce numéro une multitude de renseignements sur les activités automnales en matière de loisirs et de culture, mais aussi sur les mesures à prendre pour certains aménagements et certaines constructions.

En terminant, j'ose espérer que la période estivale vous a permis de profiter de la chaleur et de la douceur de l'été. Je vous invite à la plus grande prudence lorsque vous vous déplacez en voiture aux heures où les écoliers circulent en grand nombre dans nos rues : la sécurité des tout-petits n'a pas de prix.

Bonne lecture et bon automne.

Le président de l'arrondissement de
Saint-Bruno-de-Montarville,

Jean Gérin



Conseil d'arrondissement



District n° 42 :
Jean Gérin
Président d'arrondissement
Membre du comité exécutif
Responsable des finances



District n° 40 :
Pierre Filion



District n° 41 :
Denis Duval

Séances du conseil d'arrondissement

Les prochaines séances publiques auront lieu les lundis 7 octobre, 11 novembre et 9 décembre à 19 h, à la salle du conseil de l'arrondissement, au 1585, rue Montarville.

On peut joindre le président ou les membres du conseil d'arrondissement par courriel à l'adresse suivante : info.saint-bruno@ville.longueuil.qc.ca ou encore par téléphone au 441-8350.

Permis et urbanisme

(suite du Message du président)



Le parc Quincy-sous-Sénart est situé sur la rue Benoit, juste à côté de la vieille gare. On y retrouve des aires de jeux, des aires de détente et une glissade en hiver.

Le nouveau chalet du parc sportif Marie-Victorin, adjacent au parc industriel, est en voie d'être complété. Il offrira tous les services à nos sportifs et à leurs partisans.



Situé sur la rue Eulalie-Durocher, le parc Lucille-Teasdale est un bel exemple d'un petit parc de quartier qui offre une vue imprenable sur la région.



UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) À QUOI ÇA SERT ?

Plan d'implantation et d'intégration architecturale : on entend parfois cette expression mais que signifie-t-elle au juste et à quoi un tel plan peut-il servir ? En fait, il s'agit d'une disposition réglementaire ayant pour objectif d'encadrer des projets à partir d'une évaluation qualitative et de l'intégration dans le milieu. Il peut tout autant s'adresser à des secteurs en développement qu'à des secteurs déjà construits.

Le PIIA ne comporte que peu ou pas de normes. Il repose plutôt sur des objectifs à atteindre et des critères permettant de mesurer ceux-ci, des éléments que les normes de zonage ou de construction pourraient difficilement traiter. En fait, il s'agit d'outils supplémentaires que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a donné aux municipalités afin de mieux encadrer leur développement.

À Saint-Bruno-de-Montarville, on retrouve de nombreux secteurs assujettis à des PIIA, notamment les zones commerciales et industrielles ainsi que de nombreux secteurs résidentiels tels que :

- le secteur du Sommet-Trinité;
- le secteur du Boisé Tailhandier;
- le secteur du Boisé du Moulin;
- le secteur des Promenades;
- le centre-ville, etc.

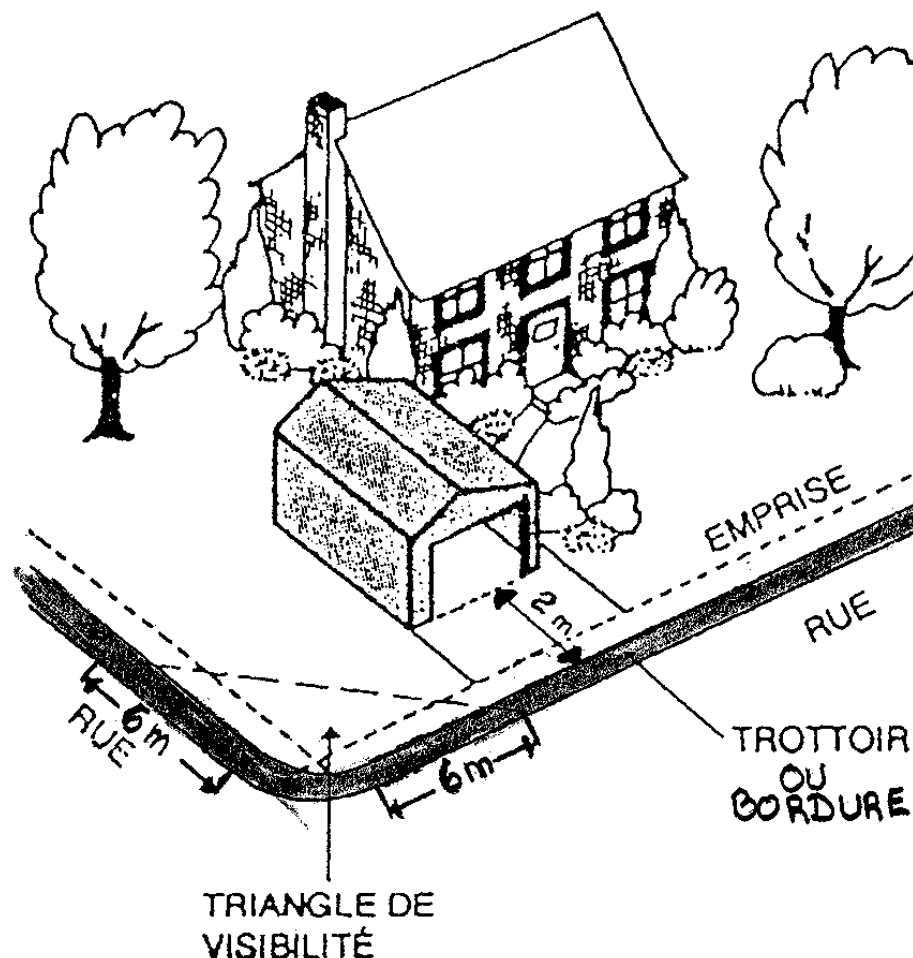
L'évaluation des projets est faite en fonction du type de travaux et d'objectifs et de critères généraux et spécifiques applicables à toutes les zones ou à certaines zones. Parmi ceux-ci, signalons l'implantation, le traitement architectural, l'aménagement paysager, la protection du milieu naturel et l'affichage.

Tous les dossiers assujettis à la procédure du PIIA sont analysés par le Service d'urbanisme, des permis et de l'inspection. Ils sont ensuite étudiés par les membres du CCU (Comité consultatif d'urbanisme) qui transmettent leurs recommandations au conseil d'arrondissement. Ce n'est qu'une fois le dossier approuvé par le conseil que les démarches pour obtenir un permis de construction pourront être entamées. Au cours des dernières années, plus de 90 PIIA ont été acceptés annuellement.

INSTALLATION D'UN ABRI D'AUTO

Vous désirez installer un abri d'auto pour l'hiver ? Rien de plus simple. Vous pouvez installer un tel abri entre le 1^{er} novembre et le 15 avril de l'année suivante sur les espaces pavés existants, et ce, à une distance d'au moins 2 mètres de la bordure ou du trottoir ou d'une piste cyclable. Seules les

propriétés unifamiliales autres que contiguës peuvent installer un tel abri temporaire. Au cours des mois de novembre et décembre, le Service d'urbanisme, des permis et de l'inspection vérifiera la conformité des abris. Bonne installation !



ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR EN MILIEU RÉSIDENTIEL

Sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Bruno-de-Montarville, il est possible, à certaines conditions, d'entreposer pour la période d'hiver roulottes, tentes-roulottes, bateaux et autres équipements du même type. Cet entreposage n'est autorisé que dans les cours arrière.

Des dispositions particulières régissent le stationnement des autocaravanes dans les zones résidentielles. En effet, par mesure de sécurité, l'autocaravane doit être stationnée à au moins 3 m du trottoir ou de la bordure. Elle ne peut être stationnée pour une période excédant 15 jours consécutifs. Il est toujours possible de bénéficier de trois périodes de 15 jours par année en se procurant à nos bureaux un permis à cet effet. Enfin, l'autocaravane doit appartenir à l'occupant de la propriété où elle est stationnée et doit être en état de circuler.

REMISAGE DU BOIS DE CHAUFFAGE

En prévision de la saison hivernale, nous vous rappelons que le bois de chauffage ne peut être entreposé que dans la cour latérale ou arrière. Le bois ne peut en aucun temps être entreposé près de la ligne de propriété. À cet effet, nous vous invitons à nous consulter afin de vous assurer que la localisation choisie est appropriée. Les limites autorisées sont de 5 cordes, pour une hauteur maximale de 1,2 mètre (une corde équivaut à 1,2 m de largeur sur 2,4 m de longueur et 1,2 m de hauteur). L'entreposage de bois ne doit cependant pas obstruer une fenêtre, une porte ou une issue et ne doit pas être visible à partir des voies de circulation.

Loisirs et culture

RECHERCHE D'ARTISTES POUR LE CENTRE D'EXPOSITION DU VIEUX PRESBYTÈRE



Le Centre d'exposition du Vieux Presbytère est un centre de diffusion en arts visuels qui existe depuis 1967. Il travaille d'abord et avant tout à diffuser et à promouvoir l'art contemporain auprès des citoyens de Saint-Bruno-de-Montarville et de la région. Pour ce faire, il accueille des artistes de toutes les disciplines, de manière à confirmer son ouverture à toutes les tendances actuelles. Il ouvre ses portes aux artistes de la communauté immédiate ainsi qu'à ceux de l'extérieur. Les artistes sont invités à présenter leurs propositions d'expositions et de projets spéciaux avant le **15 novembre 2002**. Le dossier doit inclure :

- un *curriculum vitae* à jour;
- un texte décrivant la démarche artistique (une page maximum);
- un texte décrivant le projet (une page maximum);
- dix diapositives ou croquis récents;
- un dossier de presse, s'il y a lieu;
- une enveloppe-réponse affranchie.

Comité de sélection
Vieux Presbytère
1585, rue Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec) J3V 3T8
Renseignements :

441-8331

APPEL DE DOSSIER SPÉCIAL

Le Vieux Presbytère est à la recherche d'artistes dont le travail s'inspire de l'esthétique et des techniques zen dans le but de monter une exposition portant sur l'influence du zen aujourd'hui. La date limite pour faire parvenir cinq diapositives, un *curriculum vitae* et un texte décrivant la démarche artistique est le **1^{er} novembre 2002**.

PALAIS DES GLACES

GLACES À LOUER

Possibilité d'y tenir différentes activités :

- hockey ;
- ringuette ;
- hockey bottine ;
- ballon-balai ;
- pratique pour les jeunes ;
- fêtes d'enfants.



TARIFS TRÈS COMPÉTITIFS



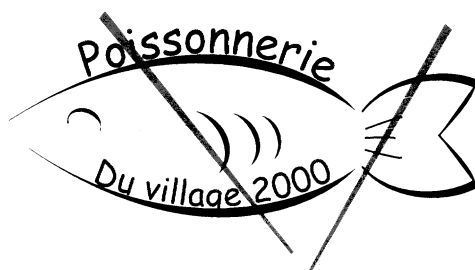
Heures disponibles à compter de 20 h sur la petite patinoire et de 22 h sur la grande patinoire ou le jour durant la période des fêtes ou les congés scolaires.

Renseignements et réservation : Service loisirs, culture et vie communautaire de Saint-Bruno-de-Montarville, 441-8401 ou 441-8406



COMMENT OBTENIR LA LICENCE POUR VOTRE CHIEN

La réglementation municipale stipule que tout propriétaire ou gardien d'un chien sur le territoire de Saint-Bruno-de-Montarville doit munir l'animal d'une licence valide dans les 8 jours de son acquisition et, par la suite, avant le 1^{er} mai de chaque année. Les personnes qui n'ont pas pu se procurer la licence à ce jour sont priées de laisser un message indiquant leurs coordonnées au **653-7523**.



Vente Gros & détail
Plats cuisinés * Sushi

Spécialité: SUSHI

Découvrez nos produits spécialisés

- Marinades de poires et d'oignons à l'érable
- Asclépiades et ketchup
- Salicorne
- Moutarde de bière
- Champignons séchés
- Différentes gelées
- etc.

HOMARDS
EN
FÊTE

SuShi
frais du jour

Idéal pour accompagner vos poissons!

1441, boul. Montarville, St-Bruno (450) 461-2859

3829F231LCL





A word from the President

Dears Citizens:

The summer season was particularly active in the Borough of Saint-Bruno-de-Montarville.

First, we completed the development of two neighbourhood parks: Lucille-Teasdale and Quincy-sous-Sénart. The parks now include various play equipment as well as quiet areas in landscaped surroundings that enhance the neighborhood.

The Marie-Victorin Park Pavilion is another major project nearing completion. The pavilion will offer all the facilities the growing needs of our sports enthusiasts require.

I would like to take this opportunity to emphasize that *Ici Longueuil* is your main source of city and borough news. We can assure you that we will be working to improve its contents and presentation with each issue. If you have any comments,

please do not hesitate to contact the borough's Client Services Department at **441-8301**.

This issue contains a wealth of information on autumn recreational and cultural activities, and reminds us of a few regulations regarding construction and other projects.

In closing, I hope that you all enjoyed the summer season's warmth and relaxed pace, and I wish you an excellent fall season. Please drive very carefully, especially now that children are back to school. Their safety is priceless.

Good reading and enjoy the fall!

Jean Gérin
President - Borough of Saint-Bruno-de-Montarville



Quincy-sous-Sénart Park, on Benoit Street next to the old train station, offers play areas, quiet areas, and a slide in the winter.

Located on Eulalie-Durocher Street, the Lucille-Teasdale Park is a fine example of a small neighbourhood park with an exquisite view of the region.



The new pavilion at Marie-Victorin Sports Park, next to the industrial park, is now almost completed. It will provide a full range of services for our athletes and their fans.



PERMITS AND TOWN PLANNING

Architectural Implementation and Integration Plan (AIIP): What's that for?

What exactly is an Architectural Implementation and Integration Plan, and what is its purpose? The AIIP is a regulation that provides a framework for projects by assessing their quality and their level of integration to their surroundings. The AIIP, which applies both to new developments and to built areas, has few established standards. Rather, it uses objectives and criteria that allow for the measurement of these objectives. These are elements that zoning and construction standards cannot readily address. These objectives and criteria are additional tools that the Act Respecting Land Use Planning and Development gave municipalities to help them plan their development.

In Saint-Bruno-de-Montarville, the AIIP covers several areas, including the borough's commercial and industrial zones, as well as several residential sectors such as:

- the Sommet-Trinité sector
- the Boisé Tailhandier sector
- the Boisé du Moulin sector
- the des Promenades sector
- the downtown area
- etc.

Projects are assessed based on the type of work and the general objectives and criteria applicable to all zones or certain zones. These objectives and criteria include implementation, architecture, landscaping, protection of the natural environment, and signage.

All projects under the AIIP are analyzed by the Town Planning, Permits and Inspection Department. They are also reviewed by the Town Planning Advisory Committee which makes recommendations to the Borough Council. It is only

once a project has been approved by the Borough Council that an application for a construction permit can be requested. In the last few years, over 90 AIIP projects have been approved each year.

CAR SHELTERS

Are you planning to install a car shelter for the winter? You can do so between November 1 and April 15 on existing paved areas, at least 2 metres away from sidewalks or bicycle paths. Winter car shelters are permitted only for detached single-family homes. In November and December, the Town Planning, Permits and Inspection Department will be verifying that such shelters comply with regulations.

FIREWOOD STORAGE

We remind you that firewood can be stored only in the side or back yard, and never near the property line. Please consult us to ensure that the location you have chosen for your firewood is appropriate. The authorized limit is 5 cords, for a maximum height of 1.2 metre (one cord is 1.2 m wide, 2.4 m long and 1.2 m high).

The storage of firewood should not obstruct windows, doors or exits, or be visible from the road.

SEEKING ARTISTS FOR THE VIEUX PRESBYTÈRE EXHIBITION CENTRE

The *Vieux Presbytère* Exhibition Centre for Visual Arts was established in 1967. Its primary purpose is to display and promote contemporary art to the citizens of Saint-Bruno-de-Montarville and its region. It displays the work of artists in all disciplines, opening itself to all current trends. It welcomes artists both from within the immediate community and from outside. Artists are invited to submit their proposals for exhibits and special projects before **November 15, 2002**. Proposals must include:

OUTSIDE STORAGE IN RESIDENTIAL AREAS

In Saint-Bruno-de-Montarville, the winter storage of trailers, campers, boats and other similar equipment is allowed under certain conditions, and only in the backyard.

Specific conditions apply for motorhomes in residential areas. For safety reasons, motorhomes must be parked at least 3 m from the sidewalk or curb, for a period no longer than 15 consecutive days. You can also obtain a permit from the Borough Office for three 15-day parking periods. Finally, the motorhome must belong to the owner of the property where it is parked.

DOG LICENSES

Municipal regulations require that all dog owners or keepers on the territory of Saint-Bruno-de-Montarville obtain a dog license within 8 days after the dog is acquired, and subsequently on May 1 of each year. If you do not yet have a license for your dog(s), please leave a message with your name and phone number at **653-7523** and we will call you back.

PALAIS DES GLACES ARENA ICE TIME FOR RENT



The arena is available for rent for various activities:

- Hockey
- Ringette
- Broomball
- Practise for young players
- Children's parties

The small rink is available from 8:00 p.m. while the large rink is available from 10:00 p.m., and also in the daytime during the Holiday Season or school breaks.

Saint-Bruno-de-Montarville's Recreation, Culture, and Community Life Department

Information and reservations: 441-8401 or 441-8406

Selection Committee
Vieux Presbytère
1585 Montarville Street
Saint-Bruno-de-Montarville QC J3V 3T8
Information: **441-8331**

The *Vieux Presbytère* is looking for artists whose work is inspired by Zen aesthetics and techniques for an exhibition on the influence of Zen today. The deadline to submit five slides, a résumé and a text describing the artistic approach is **November 1, 2002**.